

---

# Mémoire de l'université ou de l'universitaire : Les fonds d'archives de professeur

---

Martine Cardin  
*Département d'histoire*  
*Université Laval*

Les schèmes d'intelligibilité qui façonnent les rapports existant entre la mémoire et la culture sont complexes. À l'égard des archives des professeurs d'université, ils posent une question de propriété, d'utilité et de finalité. Quelle place occupent les archives des professeurs dans la constitution de la mémoire universitaire ?

Les enjeux sont de taille. Ni totalement institutionnels, ni tout à fait privés, ensembles documentaires autonomes, les archives des professeurs participent à la constitution d'une large mémoire organique et consignée institutionnelle. L'archiviste de l'établissement se voit alors plutôt dépourvu à la fois devant un vide conceptuel et devant l'urgente nécessité de réajuster ses pratiques.

La problématique de son intervention s'inscrit nécessairement à l'intérieur d'un concept primordial de sa discipline : celui de la mémoire organique et consignée. Cet article propose et examine la pertinence d'en définir un prolongement en introduisant le concept de mémoire associée. Il vérifie enfin l'intérêt et les modalités d'insertion de ces archives professorales dans la mémoire universitaire.

## DES ENJEUX POUR L'UNIVERSITAIRE ET POUR L'UNIVERSITÉ

L'une des préoccupations actuelles en archivistique se rapporte au statut des fonds d'archives des spécialistes au service des organisations. Les archivistes s'interrogent sur la nature des liens qui rattachent ces fonds aux archives de leur organisme. Ce questionnement reflète des problèmes de plus en plus fréquents dans les dépôts où les archivistes doivent déterminer si certaines archives font partie intégrante du fonds institutionnel ou si elles sont privées. Il fait également référence aux exigences particulières de gestion que posent ces fonds à l'intérieur des institutions où travaillent des corps professionnels associés : santé, justice, politique, éducation (psychologie), etc.

### Une gestion personnelle

Ces questions sont relativement nouvelles car, jusqu'à présent, dans un contexte où la gestion documentaire s'imposait comme un moyen d'assurer l'efficacité et l'efficience des administrations, les archivistes se préoccupaient peu de la gestion des fonds des particuliers. L'individu était réputé capable de gérer lui-même ses archives et les archivistes se contentaient d'acquérir des fonds externes jugés d'importance historique. Leurs interventions se limitaient à les classer et à les décrire pour ensuite les rendre accessibles aux chercheurs (Dinel, 1990). Or, la production documentaire des partenaires-agents institutionnels n'a pas échappé aux effets de la révolution de l'information. Volumineuse, multimédia (papier, disquette, etc.) et multiforme (textuel, carte, photo, etc.), elle s'est complexifiée avec le développement des nouvelles technologies<sup>1</sup>.

Dans les universités, à un moment où les organismes subventionnaires favorisent l'introduction des micro-ordinateurs dans les bureaux des professeurs, les supports informatisés se sont ajoutés

---

1. Les problèmes archivistiques engendrés par l'introduction des nouvelles technologies ont surtout été observés dans les organisations. Ils sont cependant transposables au cas des particuliers.

aux médias diversifiés que représentent les lames de laboratoires, les toiles, les films, etc. Il est devenu difficile et onéreux de maintenir la cohésion entre les dossiers reliés au statut personnel, aux fonctions d'enseignement (notes de cours et encadrement), de recherche (subventions, publications, etc.), d'administration (postes, comités etc.), au rayonnement institutionnel (associations, jury, etc.), auxquels s'ajoutent la correspondance générale et une abondante documentation de référence. Ainsi, les archives de professeur possèdent maintenant toutes les caractéristiques des masses documentaires modernes, mais les professeurs ne disposent pas des moyens nécessaires pour appliquer les méthodes de gestion documentaire qui, de toute façon, ont été mises au point jusqu'à présent pour et par des organisations bureaucratiques. Dans un tel contexte, il y a fort à parier que les professeurs se retrouveront avec des problèmes d'engorgement et de pertes de mémoire qui seront néfastes pour eux et pour leur institution. Le besoin se fait d'ailleurs clairement sentir, puisque des professeurs font de plus en plus appel aux services-conseils des archivistes de leur université ou encore embauchent des archivistes pour traiter leurs documents courants<sup>2</sup>.

### **Une gestion institutionnelle**

Par ailleurs, la question des archives de spécialistes revêt une importance particulière dans le contexte actuel de réévaluation des performances institutionnelles. Les historiens d'entreprise ont démontré combien il était important pour une organisation de recourir à sa mémoire pour amorcer des changements et pour s'adapter à un nouvel environnement sans compromettre ses valeurs fondamentales (Hamon et Torres, 1987). Les histoires institutionnelles répondent cependant très partiellement à ces besoins. En effet, la conservation de la mémoire des experts s'avère indispensable pour assurer l'exploitation optimale de la mémoire organique et consignée d'une organisation (Cardin, 1992). Dans les universités, la

---

2. C'est dans cette optique que, depuis quelques années, le Service des archives de l'Université de Montréal offre gratuitement des services de gestion documentaire à ses professeurs et à ses chercheurs.

question est d'autant plus pressante que la communauté professorale se renouvelle. Plusieurs professeurs, prenant leur retraite, proposent leurs documents à des archivistes démunis. Les conceptions théoriques actuelles offrent peu de moyen pour évaluer l'importance de ces fonds. Les archivistes rencontrent en outre des problèmes pratiques, puisque ces fonds contiennent souvent beaucoup de doubles avec le fonds de l'institution. Enfin, les droits que l'université possède sur la production documentaire de ses professeurs constituent une question juridique délicate qui reste encore à préciser.

Le problème posé par les fonds de professeur d'université est donc de taille et beaucoup plus complexe qu'il ne le paraît à première vue. Il ne s'agit pas seulement de classer des papiers ou de gérer un volume d'acquisitions, mais de déterminer ce que l'université tient à retenir, ce que le professeur veut bien consentir à révéler, ce que chacun peut et veut faire, ce qui constitue une mémoire organique et consignée de l'institution.

## LA MÉMOIRE ORGANIQUE ET CONSIGNÉE

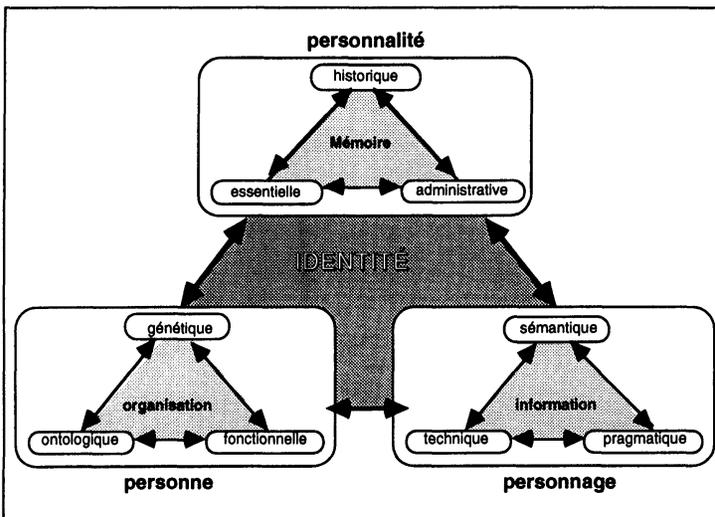
Sur le plan épistémologique, le concept de mémoire organique et consignée se fonde sur la problématique de la complexité. À cet égard, il s'inspire plus particulièrement des travaux du sociologue Edgar Morin (1977-1991), et de ceux qui les ont approfondis ou nuancés (Le Moigne et Pascot, 1979 ; Mathieu, 1987, 1991), pour qui une organisation forme un tout complexe caractérisé par les interactions entre trois sphères constitutives : le physique, le biologique et l'anthroposocial et où le tout est plus grand que les parties. En regard de l'archivistique et de son objet, la mémoire, l'organisation et l'information constituent trois systèmes constitutifs. Il faut bien reconnaître cependant que chacune de ces sphères représente en elle-même un système complexe distinct, qui intègre des dimensions symbolique, matérielle et fonctionnelle.

Si ces systèmes ont des objectifs spécifiques, aucun n'existe indépendamment des autres, car l'identité du producteur d'archives naît des interactions dynamiques entre ses systèmes constitutifs, comme le révèle la perspective de la complexité. Ces interactions

créent un processus culturel émergent, que nous avons appelé le processus MOI (mémoire, organisation et information). Le processus MOI est continuellement en action. Il rétroagit sur chacun des systèmes constitutifs de l'organisme afin d'en harmoniser la raison d'être, le sens des valeurs, les principes moteurs, les propriétés et les capacités naturelles dans un tout vivant, dynamique et culturellement distinct. Bref, le processus MOI est un flux circulaire auto-organisateur qui préside à la transformation de l'identité du producteur d'archives et partant à l'évolution de ses archives (Cardin, 1992 : 298-311 ; Morgan, 1989 : 269-317).

Dans ce processus, les archives appartiendraient à la sphère mémoire tout en subissant les influences des sphères organisation et information. Elles constituent une mémoire organiquement structurée par le système information et matériellement consignée par le système organisation. Cette mémoire organique et consignée fournit des représentations qui seront, selon le rôle mémoriel accordé aux archives, tantôt des preuves (mémoire essentielle), tantôt des témoignages (mémoire historique) et tantôt des renseignements (mémoire administrative) indispensables à la survie et au développement du polysystème.

### Les systèmes engendrant l'identité polysystémique



(Cardin, 1992, p. 48, figure 2)

Mémoire tridimensionnelle à l'image de leurs producteurs, les fonds d'archives sont des totalités organisatrices des pièces, dossiers, séries d'un même producteur en même temps qu'élément organique d'un plus large système institutionnel. Ce dernier ne possède pas de contour précis. Son territoire évolue dans le temps et dans l'espace selon le sens que l'organisme donne à ses valeurs. En fait, il reflète le processus MOI. Dans une université, il suit nécessairement la définition des pouvoirs institutionnels (responsabilités en matière de recherche et d'enseignement), l'expansion du territoire physique (annexion d'écoles professionnelles) et les stratégies de mise en œuvre des valeurs scientifiques (diplômes, programmes d'études, etc.).

## LA MÉMOIRE ASSOCIÉE

Les archivistes ajustent constamment leur gestion aux balises identitaires de leur organisme. D'un côté, ils filtrent la production documentaire à l'interne et, de l'autre, ils acquièrent des archives à l'externe. À cet effet, la théorie distingue deux groupes de fonds : les institutionnels et les non-institutionnels. Les premiers regroupent les fonds générés par les diverses instances d'une même institution dans le cours de ses activités ; les seconds rassemblent des ensembles documentaires produits par des personnes physiques et morales distinctes de l'organisation, mais jugés suffisamment riches pour constituer une source d'information supplémentaire.

Malgré leur dénomination, les fonds et les collections de provenance externe ne sont cependant pas désincarnés de la mémoire institutionnelle. Ils s'associent à la documentation produite à l'interne afin de la rendre plus significative. En effet, les archives ne livrent pas toujours des informations explicites, car la communication documentaire contient nécessairement une part d'implicite que seul le groupe à la base de sa création peut décoder. À cet effet, les archives non institutionnelles fournissent les éléments de contexte essentiels à une lecture entre les lignes. Ils sont, en ce sens, une mémoire essentielle.

Les fonds d'archives dits non institutionnels élargissent les perspectives historiques de façon significative. À certains égards, ils

témoignent mieux de la mission même de l'organisme que ne le font les documents administratifs. Ils actualisent la mémoire et comblent ses lacunes. Ils permettent à l'organisation de consigner *a posteriori* une mémoire oubliée. En préservant la mémoire de ses groupes d'appartenance, ils précisent le sens de ses valeurs fondatrices et contribuent à délimiter ses territoires physique, fonctionnel et culturel. De plus, ils enrichissent le cadre de référence fonctionnel par la préservation de la mémoire des idéologies qui sous-tendent les pratiques organisationnelles.

Par conséquent, il apparaît plus juste de parler de mémoire associée aux grands ensembles institutionnels. Cette large mémoire consignée rassemble plusieurs fonds d'archives dans un grand tout organique qui résulte de l'affirmation de la personne organisationnelle, du personnage administratif et de la personnalité institutionnelle (Mathieu et Cardin, 1991 : 106-107).

## LES FONDS DE PROFESSEUR : UNE MÉMOIRE ASSOCIÉE

Les fonds de professeur s'avèrent un très bon exemple de mémoires associées actives. Ces ensembles documentaires ne sont nullement des sous-produits des bibliothèques et des dépôts d'archives fréquentés par les universitaires. Ils constituent autant de mémoires organiques et consignées vivantes et engagées dans le présent qui permettent à chacun de prouver ses droits, de remplir ses fonctions d'enseignement, de recherche et d'administration et d'affirmer son appartenance à l'institution.

Par ailleurs, dans la mesure où la définition du professeur comme ressource, comme agent et comme représentant universitaires passe par la médiation entre les représentations individuelles et collectives, les archives professorales s'associent quotidiennement à la mémoire de l'université. À l'instar des juges, des députés ou encore des médecins, les professeurs constituent un corps professionnel autonome qui est partie prenante dans le développement de son institution. Par leurs fonctions d'enseignement, de recherche et d'administration, les professeurs jouent un rôle clé dans l'actualisation des objectifs, dans l'élaboration des stratégies et dans la mise

en œuvre du projet universitaire. À ce titre, leurs archives sont autant d'outils mémoriels permettant d'accroître la performance de l'université. Enfin, par leur rayonnement, les professeurs légitiment la mission de l'université. À cet égard, les archives professorales conservées dans les dépôts universitaires sont des témoignages qui affirment et perpétuent les valeurs, les idéologies et les traditions à la base de la mission universitaire.

La question des fonds de professeur vue comme mémoire autonome est liée à l'identité professorale. Elle se réfère nécessairement à l'appartenance du professeur à l'institution universitaire. On peut définir de plusieurs façons cette appartenance : comme un employé, comme un membre ou comme un agent.

Certains théoriciens voient le professeur avant tout comme un employé, qui compte parmi les ressources humaines de l'université. Il est une composante élémentaire ayant un statut et un rang dans l'organisation. À cet égard, sa production documentaire compterait parmi les ressources produites (payées) par l'organisation. Il produirait un patrimoine archivistique qui appartiendrait dans sa totalité à l'université.

Reste à savoir si le professeur est un salarié au sens du *Code du travail*? En réponse à cette question, qui a fait couler beaucoup d'encre au moment de la syndicalisation des professeurs universitaires au Québec, Denise Chalifoux (1982 : 155) conclut que :

l'autonomie professionnelle et la participation à la direction qui caractérisent la fonction de professeur d'université le placent juste à la frontière de l'état de subordination qui caractérise le salarié et le sépare de l'entrepreneur indépendant et de l'employeur au sens du *Code du travail* du Québec, de sorte que même si rien n'empêche la définition de salarié du Code d'être appliquée au professeur, la notion qui correspond à cette définition lui est si peu applicable qu'il y a lieu de s'interroger, comme l'a fait dans un contexte analogue la Cour suprême des États-Unis, sur l'opportunité de lui en appliquer la définition.

À l'opposé, la tradition définit le professeur plutôt comme un membre d'une communauté scientifique. En tant que spécialiste d'une discipline, il contribuerait au rayonnement d'un projet universitaire voué à l'enseignement supérieur et à la recherche. À cet

égard, l'autonomie du professeur constituerait une condition essentielle à la réalisation de la mission universitaire.

La liberté académique et la permanence ne sont pas dues à une sollicitude particulière vis-à-vis des personnes qui enseignent dans nos universités. Elles ont pour but de fournir à la société l'avantage de jugements honnêtes et d'opinions indépendantes qui, dans un contexte différent, pourraient être gardés sous silence de peur d'offenser un groupe dominant ou de heurter une attitude sociale passagère (Association canadienne des professeurs d'université cité dans Chalifoux, 1982 : 70).

L'institution universitaire apparaît ici comme un lieu de réalisation scientifique où l'identité du professeur se réfère au dynamisme et à la notoriété de l'individu reconnu par ses pairs dans son propre milieu, plus qu'aux interventions dans l'appareil universitaire proprement dit. Sous cet angle, ce sont les archives des professeurs les plus illustres, qui apparaîtront comme la mémoire universitaire la plus significative. La liberté académique à la base de cette production documentaire confère à ces archives une nature nécessairement privée.

Enfin, certains chercheurs considèrent le professeur d'université comme un acteur à l'œuvre dans un système bureaucratique professionnel (Mintzberg 1990 ; Bertrand 1987).

La forme professionnelle d'une organisation apparaît partout où le centre opérationnel est dominé par des opérateurs qualifiés qui utilisent des procédures qui sont difficiles à apprendre mais pourtant bien définies. Ceci correspond à une situation qui est à la fois complexe et stable – suffisamment complexe pour requérir l'utilisation de procédures dont l'apprentissage exige des années consacrées uniquement à la formation, mais pourtant suffisamment stable pour que ces compétences aient pu être définies et en fait standardisées (Mintzberg, 1990 : 265-266).

Ainsi, le professeur serait un agent qui se définirait selon ses fonctions et ses compétences dans la structure universitaire. Sur ce plan, la production documentaire encadrant les activités de l'enseignant-chercheur-administrateur serait prise en charge par les diverses unités administratives auxquelles le professeur est rattaché dans la structure. On pourrait dès lors se poser la question de l'existence même de fonds de professeur puisqu'une telle production documentaire s'intégrerait automatiquement à celle des autres agents universitaires.

En définitive, où se situe l'identité du professeur ? Quel est le statut de son fonds d'archives ? La perspective scientifique de la complexité intègre chacune de ces trois propositions : le professeur est à la fois une ressource, un agent et un représentant. Ses archives lui fournissent des preuves sur ce qu'il est, sur ce qu'il fait et sur ce qu'il représente dans l'institution. Ses archives sont aussi des outils pour multiplier ses capacités comme ressource (dossiers de promotion), comme agent (enseignement, recherche, administration) et comme membre (rayonnement). Ses archives sont enfin des témoignages importants pour la légitimation des croyances, des valeurs et des traditions du professeur ou de la science qu'il produit et diffuse. Toutefois, aucune de ces facettes ne peut être comprise indépendamment des deux autres, car l'identité du professeur naît de l'interaction entre ces trois pôles.

La production documentaire du professeur reflète cette dynamique identitaire. Le professeur est à la fois un tout et une partie organiquement liés à un plus large système d'archives universitaires ; c'est pourquoi son fonds se conformera aux règles de jeux issues du processus MOI qui régissent les relations entre les universitaires (parties) et l'université (tout). Ces règles balisent les domaines individuel (privé) et collectif (institutionnel). Elles précisent les comptes à rendre, les modes d'exploitation, les mesures de contrôle, le territoire d'autorité et l'autonomie de chacun. La nature des documents sera donc déterminée par ce que les normes autorisent. Et ces normes évoluent ; c'est pourquoi la délimitation privée/institutionnelle sera constamment en mouvement dans l'organisation.

### **La mémoire de la ressource**

L'université, comme employeur, crée et conserve des renseignements sur le professeur en tant que ressource humaine : engagement, évaluation, salaire, avantages sociaux, etc. Ces dossiers sont généralement réglementés par les conventions collectives, les lois d'accès, de respect des droits individuels, les lois fiscales, les codes d'éthiques, etc., qui encadrent la création, la conservation et les modalités d'utilisation de ces documents (Chalifoux, 1982 ; Goyer et Mercier, 1990). Les professeurs créent et conservent aussi des

documents afin de répondre à des impératifs légaux, éthiques, scientifiques, administratifs, etc. Nous postulons que ces dossiers ne sont pas des copies conformes des premiers. Dans la mesure où la définition et la promotion du professeur passent par la médiation entre ce que l'université dit de lui et ce qu'il prétend lui-même être, chacune des parties a tendance à conserver, outre ce qui lui est imposé par les législations auxquelles elle est soumise, ce qui permet de confronter les preuves de l'autre. Le processus de constitution de la mémoire organique et consignée du professeur comme ressource s'effectue dans la dynamique entre les règles éthiques, légales et technologiques qui encadrent l'activité professorale et les rapports individuels avec l'administration. La gestion des documents essentiels dans une institution ne peut ignorer cette dynamique, car les pertes de mémoire professorale ont nécessairement des conséquences sur les archives institutionnelles.

### **La mémoire de l'agent**

La dynamique de la mémoire de l'agent universitaire renvoie directement à la production officielle du professeur. En effet, quelles que soient ses tâches, le professeur est, de près ou de loin, toujours engagé dans le processus d'évaluation et d'actualisation des façons de faire universitaires (Bertrand, 1991). À ce titre, l'université exige de ses professeurs, comme elle le fait pour tous ses autres agents, qu'ils laissent des traces de leurs activités. Leur communication documentaire s'inscrit à cet effet dans un système d'information formelle qui consigne les orientations et les décisions professorales (Mintzberg, 1975). Les documents officiels et officieux qui en découlent instrumentent l'action institutionnelle. Ainsi, les annuaires, répertoires, fascicules, coutumiers, etc., la plupart du temps sous forme imprimée, se rangent dans les bibliothèques à côté de la documentation de référence du professeur. Sur le plan de l'enseignement et de la recherche, la production livresque du professeur s'ajoute aux outils pédagogiques imprimés tels les sommaires, les bibliographies et parfois mêmes les notes de cours.

Dans ce processus, les dossiers en aval et en amont de la production officielle restent cependant en bonne partie dans les

archives professorales. En fait, ils se partagent entre la mémoire de l'universitaire et celle de l'université suivant les règles de jeu en vigueur dans le polysystème. Chaque partie conserve ce qui lui semble significatif. Il s'agit du reste de documents qui de toute façon n'intéressent pas l'autre. Synergie donc entre la mémoire de l'universitaire et celle de l'université où les fonds de chacun renferment les informations nécessaires à l'exploitation de la mémoire de l'autre. Les problèmes se posent cependant quand la règle de jeu change et qu'il faut statuer rétroactivement sur une production documentaire. Devra-t-on, par exemple, déposséder les fonds des administrateurs ayant conservé une partie de leur correspondance ? Pour l'archiviste, il s'agira de bien maîtriser non seulement la règle, mais aussi l'évolution. Le document ne « parlera » que s'il est dans son contexte.

Par ailleurs, si des documents sont présents dans la mémoire universitaire par leur versement dans les unités administratives en cause, les professeurs les intègrent parfois à leurs mémoires. Nous croyons que ces documents ne sont pas vraiment des doubles, mais plutôt des frères jumeaux qui, tout en étant génétiquement identiques, possèdent une fonction mémorielle différente. Ces faux doubles, liés organiquement dans la mémoire du professeur, sont conservés afin de répondre à leurs besoins spécifiques : assurer le suivi d'une question, avoir un modèle type, être mieux documenté, etc. Dans bien des cas, une gestion des documents institutionnels compatibles avec les pratiques professorales éviterait certains chevauchements entre les mémoires. Ainsi, l'archiviste pourrait créer des lieux de convergence des mémoires individuelle et collective.

### **La mémoire du représentant**

Pour sa part, la mémoire du représentant universitaire est liée au rayonnement du professeur dont les activités dépassent souvent le cadre des murs universitaires. À l'extérieur, le professeur peut s'engager dans une association professionnelle ou être membre d'une société savante, d'un conseil d'administration prestigieux, etc. Ce faisant, non seulement le professeur possède une multitude de copies, frères jumeaux provenant des divers organismes auxquels il

participe, mais il est aussi souvent dépositaire des originaux des organismes qu'il a contribué à fonder. En évaluant cette mémoire consignée, sans nécessairement acquérir systématiquement les fonds, l'université ouvre ses perspectives sur l'univers scientifique du professeur (Chouinard, 1987-1988). Elle consolide ses liens avec son environnement en associant sa mémoire à celle du professeur.

\* \* \*

L'exemple des fonds de professeur offre des pistes de recherche intéressantes en archivistique. Il met en évidence le caractère mouvant des limites existant entre des dimensions individuelles et collectives qui existent, et qui existeront toujours, dans les organisations et, partant, dans l'identification des fonds d'archives. Il oblige à contextualiser les règles de jeux qui prévalent au moment de la définition d'un fonds et à proposer une médiation entre les mémoires individuelles associées et la mémoire institutionnelle. Il invite enfin les archivistes à être non seulement des agents administratifs, mais aussi des experts-conseils auprès des personnes intimement associées au devenir institutionnel.

L'harmonisation entre les archives de l'université et celles de ses professeurs est fondamentale pour assurer la fiabilité, l'efficacité, l'efficacéité et la signifiante de la mémoire organique et consignée universitaire. Dans cette perspective, les archivistes doivent contribuer à protéger les « documents qui, s'ils étaient perdus ou altérés, poseraient les difficultés suivantes à l'organisation [et à ses professeurs] : arrêt des opérations ; atteinte des droits [...] ; impossibilité [...] de remplir une ou plusieurs de ses obligations » (Couture et Rousseau, 1982 : 21-22). Plus que des pourvoyeurs de sources, ils doivent, par leur travail de diffusion, participer à la promotion, à l'interne comme à l'externe, de l'image universitaire. Ils doivent enfin pouvoir intervenir sur l'ensemble de la chaîne documentaire afin de faciliter l'usage et d'accroître la valeur informationnelle du capital archivistique universitaire. Ainsi, la mémoire associée souligne combien les archivistes jouent un rôle culturel actif au sein de leur institution.

## Bibliographie

- Bertrand, Denis (1987), *Profil organisationnel de l'UQAM. Approche théorique et études comparées*, Sillery, PUQ.
- Bertrand, Denis (1991), *Le travail professoral démythifié. Du rapport Angers au rapport Archambault*, Sillery, PUQ (coll. ES, 1).
- Cardin, Martine (1992), « Archivistique : information, organisation, mémoire. L'exemple du Mouvement coopératif Desjardins. 1900-1990 », Thèse de doctorat (histoire), Québec, Université Laval.
- Chalifoux, Denise (1982), « Le professeur d'université et la notion de salarié du code du travail du Québec », Québec, Thèse de maîtrise (droit), Québec, Université Laval.
- Chouinard, Denys (1987-1988), « L'instrument de recherche de l'université de Montréal : résultat d'une démarche globale dans l'acquisition et le traitement des archives », *Archives*, 19, 3-4 (décembre-mars), p. 3-9.
- Couture, Carol, et Jean-Yves Rousseau (1982), *Les archives au XX<sup>e</sup> siècle ; une réponse aux besoins de l'administration et de la recherche*, Montréal, Service des archives, Université de Montréal.
- Dinel, Guy (1990), « Les archives universitaires. Une composante fondamentale du système archivistique québécois », *Archives*, 24, 1-2 (été-automne), p. 175-198.
- Goyer, Gérard, et Hélène Mercier (1990), « La loi sur les archives à l'Université Laval. L'expérience d'un organisme public », *Archives*, 22, 1 (été) 1990, p. 3-29.
- Hamon, Maurice, et Félix Torres (1987), *Mémoire d'avenir. L'histoire dans l'entreprise*, Paris, Économica.
- Le Moigne, Jean-Louis, et Daniel Pascot (dir.) (1979), *Les processus collectifs de mémorisation (Mémoire et organisation). Actes du colloque d'Aix-en-Provence, GRASCE-Faculté d'Économie appliquée – (juin 1979)*, Aix-en-Provence, Librairie de l'Université.
- Mathieu, Jacques (1987), « L'objet et ses contextes », *Bulletin d'histoire de la culture matérielle*, 26, (automne), p. 7-18.
- Mathieu, Jacques (1991), « Les médiations du passé. À la recherche d'un carrefour », dans Jacques Mathieu (dir.), *Les dynamismes de la recherche*, Sainte-Foy, PUL (coll. Culture française d'Amérique), p. 45-61.
- Mathieu, Jacques, et Martine Cardin (1990), « Jalons pour le positionnement de l'archivistique », dans *Symposium en archivistique. La place de l'archivistique dans la gestion de l'information : perspectives de recherche*, Montréal, GIRA et Archives nationales du Québec à Montréal, p. 101-126.
- Mintzberg, Henry (1975), *Obstacles à l'utilisation de l'information de gestion*, Hamilton, National Association of Accountants et Société des comptables en administration industrielle du Canada, 29 p.
- Mintzberg, Henry (1990), *Le management. Voyage au centre des organisations*, Paris/Montréal, Éditions d'organisation/Éditions Agence d'Arc.
- Morgan, Gareth (1989), *Images de l'organisation*, Québec, PUL et ESKA.
- Morin, Edgar (1977-1991), *La Méthode*, Paris, Seuil. 4 t.

Université Laval (1991), *Les archives et l'archivistique en milieu universitaire. Actes du colloque organisé conjointement par la Division des archives et le Programme d'archivistique de l'Université Laval, 7 novembre 1991*, Québec, Université Laval.